



Point Vert



VACANCES été automne 2025

WWW.POINTVERT.ORG



Ouverture des pré-inscriptions

9 JANVIER 2025

Validation des inscriptions au plus tard le 10 février, dans la limite des places disponibles.

















01.60.10.07.69



contact@pointvert.org

Tous les séjours été - automne 2025

TYPE	DATES	THEME	LIEU	DUREE
	07/07 au 24/07	Bretagne festive	Côtes d'Armor	18 jours
	12/07 au 30/07	Ferme et Châteaux	Loir et cher	8, 12 ou 19 jours
	16/07 au 29/07	Plages et délices	Vendée	14 jours
	26/07 au 16/08	Terre de Volcans	Auvergne	22 jours
	26/07 au 16/08	Au bord de la piscine	Périgord	22 jours
	28/07 au 18/08	J'aime les animaux	Côte d'Opale	22 jours
	28/07 au 18/08	Viva España !	Pays Basque espagnol	22 jours
	28/07 au 17/08	Musique au vert	Morvan	10, 12 ou 21 jours
	29/07 au 17/08	Made in Normandie	Mont-Saint-Michel	20 jours
	31/07 au 18/08	Musique et Goumandises	Loir et cher	19 jours
	31/07 au 18/08	Rencontre et aventure	Ardennes belges	19 jours
	01/08 au 17/08	Plages paradisiaques	Guadeloupe	17 jours
	03/08 au 23/08	Bretagne dynamique	Morbihan	20 jours
	04/08 au 19/08	Bretagne en scène	Brocéliande	16 jours
	04/08 au 21/08	Détente et Spa	Anjou	18 jours
	25/10 au 01/11	A vous de choisir !	Morvan	8 jours
	25/10 au 01/11	Vie à la ferme	Côte d'Opale	8 jours

Cap sur 2025 !

2025, une année pleine de nouveautés, de découvertes, de rencontres.




Cet été, Point Vert vous propose de retrouver les incontournables gîtes de l'**Anjou**, du **Morbihan**, du **Mont-Saint-Michel** ou encore du **Morvan**, mais également pour une deuxième année consécutive les **Ardennes Belges** pour un séjour sportif, ou encore le **Pays Basque Espagnol**, grand succès de 2024 ! Cet année sera aussi le retour de la **Vendée** et du **Périgord** avec sa piscine !

Quelques nouveautés pour 2025 : Cap sur l'**Auvergne**, terre de volcans et de villages pittoresques ! Envolez vous vers la **Guadeloupe**, avec ses plages de sable fin et ses eaux turquoise. Venez découvrir un nouveau gîte dans les **Côtes d'Armor**, entre terre et mer, dépaysement garanti ! Et enfin le **Loir et Cher** pour un séjour encore nature et culture.

L'équipe de Point Vert s'est pleinement investie pour répondre à vos envies de balades, de détente, de plaisirs gourmands, d'aventure, et de festivités... Il ne vous reste plus qu'à choisir votre aventure !



Les **temps de parcours théoriques pour les trajets** sont indiqués grâce à des couleurs différentes. Ils comprennent les pauses (mais pas les éventuels embouteillages) :

 = moins de 4h  = plus de 4h  = plus de 6h

Tous les départs se font de Palaiseau (minibus), de Paris (gares et aéroports) ou sur place.

Précisez-nous quel est votre moyen de transport préféré au moment de la réservation, nous ferons le maximum pour vous satisfaire dans la limite des places disponibles.

Un conseil : voyagez léger car vous porterez vos bagages. Vous recevrez toutes les informations concernant votre voyage par convocation 1 mois avant le départ.



Happy
NEW YEAR
2025

La présidente, le conseil
d'administration et toute l'équipe
permanente de Point Vert vous
souhaite une belle année 2025 !



Partir en séjour adapté avec Point Vert



Mode d'emploi

Depuis plus de 35 ans, Point Vert vous propose des séjours adaptés dans un esprit associatif militant à petite échelle. Nous faisons le maximum pour vous offrir des vacances qui vous ressemblent. Dès notre premier échange, nous posons les bases d'une relation qu'on espère sereine et la plus transparente possible. En devenant adhérent, vous pouvez prendre part aux décisions qui concernent toute l'association.

Un accueil personnalisé

Pour bien commencer les vacances, nous rencontrons toutes les personnes adultes souhaitant partir avec Point Vert. En passant un moment ensemble dans nos locaux, nous abordons les différents aspects des séjours. C'est lors de cet échange que nous évaluons ensemble le taux d'encadrement dont vous bénéficierez et enregistrons votre demande. En cas de plusieurs demandes groupées, nous nous déplaçons sur le lieu de votre choix.

Encadrement sur mesure

Avec un maximum de quinze vacanciers adultes par séjour, nous veillons au bien-être de chacun, selon ses besoins et ses désirs. Nous vous accueillons majoritairement suivant deux types d'encadrement : l'encadrement « classique » est de un animateur pour quatre participants. L'encadrement « renforcé » est de un animateur pour deux participants. Celui-ci concerne des personnes qui ont besoin d'une aide réelle ponctuelle ou des personnes dont le comportement nécessite une plus grande disponibilité des animateurs. Un encadrement individualisé est possible sur demande.

Bien-être pour tous

C'est à vous de vous assurer que votre état de santé est compatible avec un départ en séjour Point Vert. Si vous avez un traitement spécifique, prenez contact avec notre secrétariat afin de vous assurer que vous choisissiez le bon type de séjour et que nous pouvons vous accueillir, car il n'y a ni personnel soignant ni veilleur de nuit dans l'équipe. Plutôt dynamique ou plutôt farniente ? Afin que le groupe soit le plus homogène possible, nous pourrions vous orienter et vous proposer certains séjours, mais vous restez libres de vos choix que nous veillerons à toujours respecter dans la mesure du possible.

Formalités

Une fois votre inscription validée par notre équipe, nous vous remettons un dossier d'inscription, une fiche sanitaire, un questionnaire, une fiche de liaison et un formulaire de garantie désistement facultative. Suivant le nouveau règlement de protection des données personnelles, nous ne vous demandons que les renseignements indispensables à un séjour de vacances et protégeons ces données conformément à la loi.

Les moyens mis en oeuvre

Vous partirez en minibus, en train, en avion ou en car. Une permanente de l'association sera là pour vous guider et vous assister. Les animatrices et animateurs vous accompagneront pendant le trajet, qui sera le plus court possible. Vous restez joignable en séjour grâce aux téléphones portables que nous mettons à disposition des équipes. Nos bureaux sont ouverts toute l'année.

Une démarche associative

Engagée depuis 38 ans dans l'organisation de séjours adaptés, Point Vert veille à proposer une offre de séjours aux prix les plus justes. C'est pourquoi nous sélectionnons les lieux d'hébergement après les avoir visités. Ils doivent pouvoir accueillir confortablement l'ensemble du groupe, en offrant des garanties d'hygiène et de sécurité optimales pour un coût raisonnable.

Un encadrement adapté

Les animatrices et animateurs sont sélectionnés pour leurs compétences dans le domaine de l'animation et des vacances adaptées. Nous les recrutons après un entretien. Ils sont souvent étudiant.e.s en formation dans le social. Ils ne sont pas habilité.e.s à délivrer des soins infirmiers.

Des équipes à l'écoute des vacanciers

Chaque groupe est encadré par un.e responsable qui reçoit une formation spécifique et prépare son séjour en amont. Celui-ci veille au bien-être du groupe dans son entier. Grâce au nombre élevé d'animatrices et animateurs sur les séjours, ceux-ci ont du temps pour les vacanciers. Une organisation qui a fait ses preuves. Un membre permanent de l'association est joignable 24h/24, prêt à se déplacer en cas de nécessité. Nous visitons chaque séjour afin d'évaluer in situ l'état général du groupe, assister aux réunions de l'équipe, nous entretenir avec les vacanciers, le/la responsable, les animateurs et animatrices.

Une évaluation partagée

A Point Vert, les vacanciers sont acteurs de leurs vacances. Ils expriment leurs choix tout au long du séjour et l'équipe veille à les mettre en oeuvre dans la mesure du possible. A la fin du séjour, les vacanciers rédigent leurs « récits de vacances » avec leurs animateurs et animatrices référents. L'équipe dresse un bilan avec une permanente. Nous restons disponibles pour répondre aux éventuelles questions des familles et institutions. Le respect du vacancier, de son besoin de liberté et de son intimité constituent les éléments essentiels de notre projet. Contactez-nous par mail ou téléphone, nous vous expliquerons notre démarche et nous vous assisterons pour que ces vacances soient vraiment vos vacances.

BONNE LECTURE et BONNES VACANCES !

L'équipe Point Vert

LEGENDE ET PICTOGRAMMES

Tout au long de cette brochure, vous trouverez des pictogrammes qui vous donneront des informations sur différents aspects des séjours.



LA REGION : Nos séjours se déroulent principalement en France. Le point coloré indique le lieu où se déroule le séjour et le temps de trajet.



TRANSPORT : Ces pictogrammes vous indiquent le mode de transport que vous utiliserez pour vous rendre sur le lieu de séjour. Pour les voyages en train, les rendez-vous se font en gares parisiennes. Les départs en minibus se font de la gare RER de Palaiseau. Les départs en avion se font des aéroports parisiens. Nous pourrions modifier le moyen de transport en cas de force majeure. Les vacanciers sont pris en charge par les équipes, une fois installés dans le moyen de transport au départ ou directement sur le lieu de séjour. Sur place, les groupes disposent d'au moins un minibus.



VEHICULES : Nous nous réservons le droit de remplacer un moyen de transport par un autre, en fonction des disponibilités des agences de location. Un minibus pourra par exemple être remplacé par une voiture.



HORAIRES : Les heures de départ et de retours seront indiqués sur la convocation qui vous sera envoyée au moins 10 jours avant le départ. Attention, les horaires de départ en train ou en avion nous sont imposés par la SNCF et peuvent être sujets à changement de dernière minute.



HEBERGEMENT : différents styles d'hébergements : gîtes ruraux, gîtes municipaux, campings ... Le logo PMR vous indique qu'il y a au moins une chambre accessible en rez-de-chaussée.



COUPLES : Nous vous indiquons si des chambres pour couples sont disponibles par ce pictogramme. Veuillez le préciser à la réservation.

STYLE DE SEJOUR : 3 pictogrammes signalent les différents styles des séjours



TRANSAT : Le séjour s'adresse à des vacanciers qui privilégient la détente, qui prennent leur temps pour les actes de la vie quotidienne et qui ne marchent pas très longtemps. Il a été pensé pour les personnes qui bénéficient d'un « encadrement renforcé ». Les groupes sont constitués de personnes avec des taux d'encadrement variables.



SOLEIL : Le séjour sera plus dynamique, voire sportif. Il est destiné aux personnes appréciant les petites randonnées, qui prennent en charge seuls les actes de leur vie quotidienne. Les personnes à « encadrement renforcé » sont accueillies si ce style leur convient.



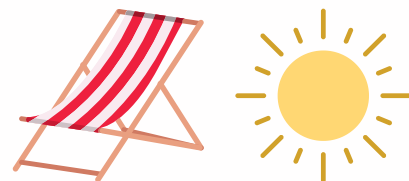
SURF : Le séjour s'adresse à des personnes qui prennent une part active à l'organisation des activités, à la préparation des repas et qui gèrent librement leur vie quotidienne ainsi que certains temps de loisirs personnels. Ils se repèrent facilement dans l'espace et peuvent sortir seuls dans des lieux repérés.

TARIFS : Les prix sont nets et comprennent : les frais d'organisation, la pension complète (repas et hébergement), les animations, l'entretien du linge, l'acheminement, les déplacements, l'assurance RCP. Ils ne comprennent pas l'argent de poche, les souvenirs, boissons et collations lors des sorties, les frais médicaux, pharmaceutiques, infirmiers ou d'hospitalisation. Vous serez informés par la convocation si un pique-nique doit être fourni le jour du départ.



CÔTES D'ARMOR

BRETAGNE FESTIVE



**DU LUNDI 7 AU
JEUDI 24 JUILLET**

À propos du séjour

Venez découvrir la Bretagne au cœur des Côtes d'Armor, dans trois gîtes confortables à Péder nec. Profitez de balades sur la spectaculaire côte de Granit Rose et de sorties à la plage. Plongez dans l'ambiance festive des fest-noz et goûtez aux spécialités locales, comme les galettes bretonnes et les fruits de mer.

Pour les amoureux de la mer, une balade en bateau pourra être envisagée pour ceux ayant le pied marin, offrant un point de vue unique sur la côte et ses îles.

Que vous soyez en quête de détente, de découvertes culturelles ou de moments conviviaux, ce séjour adapté à Péder nec vous promet de beaux souvenirs.



12 Vacanciers et vacancières



5 animateurs et animatrices



Couple : préciser à la réservation



Train & Minibus sur place



Pension complète



9 chambres de 1 à 3 lits



5 salles d'eau

TARIFS



18 jours

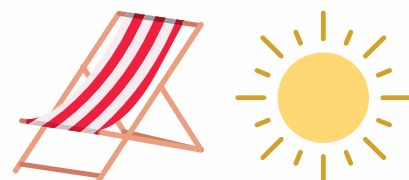
Classique : 2 230€

Renforcé : 2 520€



LOIR ET CHER

FERME ET CHÂTEAUX



**DU SAMEDI 12 AU
MERCREDI 30 JUILLET**

Séjour à la carte : 8, 12 ou 19 jours

À propos du séjour

Les gîtes des Pignons situés à quelques kilomètres de Blois, vous accueillent dans une maison authentique, idéale pour vous détendre et profiter des richesses de la région.

L'équipe d'animation pourra vous proposer de découvrir quelques célèbres châteaux de la Loire, d'explorer les villes au patrimoine historique riche comme Blois ou Amboise.

Pour les amateurs de randonnée pédestres ou à vélo, vous pourrez arpenter les sentiers en pleine nature au cœur des forêts et des vignobles. Et pour les plus gourmets d'entre vous, venez déguster les spécialités locales : vins, fromages et autres produits du terroir.



12 Vacanciers et vacancières



5 animateurs et animatrices



Couple : préciser à la réservation



Minibus



Pension complète



7 chambres de 2 à 4 lits



7 salles d'eau

TARIFS

8 jours (du 12 au 19)

Classique : 1 070€

Renforcé : 1 480€

12 jours (du 19 au 30)

Classique : 1 590€

Renforcé : 1 970€

19 jours

Classique : 2 300€

Renforcé : 2 610€





VENDEE

PLAGES ET DELICES



**DU MERCREDI 16 AU
MARDI 29 JUILLET**

À propos du séjour

Le gîte de Maryssa est situé dans la petite commune de Commequiers en Vendée, à 13 km de Saint-Gilles Croix-de-vie et de la mer. C'est une région peu vallonnée, parcourue de marais salants invitant aux balades et à se tremper les pieds dans les vagues.

Quelles visites voudrez-vous tenter ? Le château de Commequiers ? La plage de Beauvoir ? Le petit port de St-Gilles Croix-de-vie ? Les marais salants ? A moins que vous ne préfériez goûter les spécialités locales comme la brioche bien connue ou le « préfou » et une balade en Vélorail ? Vous choisirez avec l'équipe d'animation votre programme préféré.



10 Vacanciers et vacancières



4 animateurs et animatrices



Couple : préciser à la réservation



Train et Minibus sur place



Pension complète



6 chambres de 2 à 3 lits



3 salles d'eau

TARIFS



14 jours

Classique : 1 830€

Renforcé : 2 120€



AUVERGNE

TERRE DE VOLCANS



**DU SAMEDI 26 JUILLET
AU SAMEDI 16 AOÛT**

À propos du séjour

Bienvenue à La Goulapie, un lieu enchanteur niché au cœur de l'Auvergne, région réputée pour ses volcans majestueux, ses paysages verdoyants et son patrimoine préservé.


La Goulapie est un hébergement chaleureux et convivial qui mêle charme rustique et avec tout le confort moderne.



L'équipe d'animation pourra vous proposer diverses activités : des randonnées autour des volcans, des moments de farniente au bord d'un ruisseau, des balades à vélo, la découverte des villages pittoresques, ou encore de savourer les spécialités auvergnates, comme le Saint-Nectaire, la truffade ou l'aligot.




 12 Vacanciers et vacancières

 5 animateurs et animatrices

 Couple : préciser à la réservation

  Train et Minibus sur place

 Pension complète

  9 chambres de 1 à 3 lits

 4 salles d'eau

TARIFS



22 jours

Classique : 2 510€



PERIGORD

AU BORD DE LA PISCINE



**DU SAMEDI 26 JUILLET
AU SAMEDI 16 AOÛT**

À propos du séjour

Votre gîte est situé aux portes du Périgord Pourpre et du Périgord Noir entre Sarlat et Bergerac, 2 « Périgord » riches d'histoire, de culture et de gastronomie.



Le Périgord est une région célèbre pour sa gastronomie, ses châteaux, ses villages médiévaux, sa rivière...

La Dordogne, ses marchés de terroir, ses terrasses ombragées et son climat chaud l'été. Alors en avant pour les excursions, les randonnées, le canoë, les baignades en rivière, les barbecues au bord de votre piscine et plein de pommes de terre sarladaises !



14 Vacanciers et vacancières



6 animateurs et animatrices



Couple : préciser à la réservation



Train et Minibus sur place



Pension complète



8 chambres de 1 à 3 lits



6 salles d'eau

TARIFS



22 jours

Classique : 2 510€

Renforcé : 2 830€



MORVAN

MUSIQUE AU VERT



**DU LUNDI 28 JUILLET AU
DIMANCHE 17 AOÛT**

Séjour à la carte : 10, 12 ou 21 jours

À propos du séjour

A 3h de Paris, le parc régional du Morvan offre des paysages de forêts vallonnées. La maison est située à proximité du village de Dun-les-Places et des sites pittoresques à découvrir : Avallon, Vézelay, Epoisses (et son fromage), le lac des Settons... Faites le plein de détente et de bien-être ! Sur place, le jardin accueillera vos matchs de pétanque ou vos barbecues. Au lac des Settons vous pourrez vous essayer à la baignade, à la voile ou au pédalo. Découvrez la région à travers de multiples excursions et dégustez les spécialités locales (chocolat, fromage, escargots !...). L'équipe d'animation vous proposera également des veillées musicales, karaoké, blind test... préparer vous à chanter !



12 Vacanciers et vacancières



5 animateurs et animatrices



Couple : préciser à la réservation



Train et/ou Minibus



Pension complète



7 chambres de 1 à 5 lits



4 douches

10 jours (du 28/07 au 06/08)

Classique : 1 330€

Renforcé : 1 820€

TARIFS

12 jours (du 06 au 17/08)

Classique : 1 590€

Renforcé : 1 970€



21 jours

Classique : 2 440€

Renforcé : 2 750€



PAYS BASQUE ESPAGNOL

VIVA ESPAÑA !



**DU LUNDI 28 JUILLET
AU LUNDI 18 AOÛT**

À propos du séjour

Partez à la découverte du pays basque espagnol et français. Vous logerez dans la ville de Bera, au nord-ouest de la province de Navarre, sur les rives de la Bidassoa, proche de la frontière avec la France. Découvrez la côte basque et les plages animées de Saint-Jean-de-Luz et San Sebastian, rafraichissez vous dans les grottes de Sara, dégustez la gastronomie locale ...

La maison dispose d'un barbecue, d'une terrasse couverte, d'une table de ping-pong, d'un baby-foot, d'un billard, d'un panier de basket-ball, d'un filet de volley-ball... De quoi vous divertir pendant ces vacances !



12 Vacanciers et vacancières



5 animateurs et animatrices



Couple : préciser à la réservation



Train et Minibus sur place



Pension complète



10 chambres de 1 ou 2 lits



7 salles d'eau

TARIFS



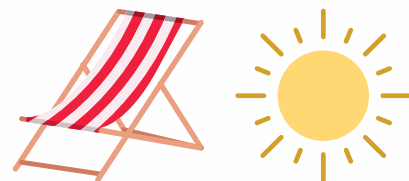
22 jours

Classique : 2 510€



CÔTE D'OPALE

J'AIME LES ANIMAUX



**DU LUNDI 28 JUILLET
AU LUNDI 18 AOÛT**


À propos du séjour



Au coeur d'une ferme pédagogique dans un écrin de verdure entre Wimereux et Boulogne-sur-Mer, La Ferme de la Vausserie vous accueille dans un cadre chaleureux et reposant. Profitez de la proximité des sites magnifiques comme le Cap Blanc-Nez, le Cap Gris-Nez, ou encore des petits villages typiques de la région. L'équipe d'animation pourra également vous proposer des balades sur le front de mer à Boulogne, une sortie piscine, ou l'aquarium Nausicaa

La Ferme de la Vausserie vous proposera de découvrir sa ferme pédagogique : vous pourrez passer du temps avec tous les animaux. Les découvrir, toucher, apprendre à les nourrir.

 12 Vacanciers et vacancières

 5 animateurs et animatrices

 Couple : préciser à la réservation

  Train et/ou Minibus

 Pension complète

  10 chambres de 2 à 3 lits

 4 salles d'eau

TARIFS



22 jours

Classique : 2 510€

Renforcé : 2 830€



MONT-SAINT-MICHEL

MADE IN NORMANDIE



**DU MARDI 29 JUILLET
AU DIMANCHE 17 AOÛT**

À propos du séjour

Bienvenue au pays des pommes, du bon lait et des vaches, entre autres. Le gîte est proche de la baie du Mont-Saint-Michel, de Granville, de Saint-Malo. La maison de Christian Dior intéressera celles et ceux qui aiment la mode, les vêtements et les fleurs.

Avec l'équipe d'animation, vous choisirez votre programme. Découvrir la région et ses spécialités (camembert, Teurgoule, omelette de la mère Poulard...), marcher tout en haut du Mont-Saint-Michel pour admirer la baie, voir les îles anglo-normandes, mettre vos pieds dans l'eau ou vous baigner... en voici quelques idées.



12 Vacanciers et vacancières



5 animateurs et animatrices



Couple : préciser à la réservation



Train & Minibus



Pension complète



12 chambres de 1 à 2 lits



3 salles d'eau

TARIFS



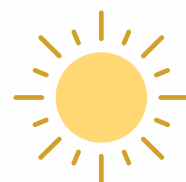
20 jours

Classique : 2 370€

Renforcé : 2 680€



LOIR ET CHER



MUSIQUE ET GOUMANDISES

**DU JEUDI 31 JUILLET
AU LUNDI 18 AOÛT**

À propos du séjour

Les gîtes des Pignons situés à quelques kilomètres de Blois, vous accueillent dans une maison authentique, idéale pour vous détendre et profiter des richesses de la région.

L'équipe d'animation pourra vous proposer de découvrir quelques célèbres châteaux de la Loire, d'explorer les villes au patrimoine historique riche comme Blois ou Amboise. Mais également de découvrir le festival de musique traditionnelle de Montoire.

Pour les amateurs de randonnée pédestres ou à vélo, vous pourrez arpenter les sentiers en pleine nature au cœur des forêts et des vignobles. Et pour les plus gourmets d'entre vous, venez déguster les spécialités locales : vins, fromages et autres produits du terroir.



12 Vacanciers et vacancières



5 animateurs et animatrices



Couple : préciser à la réservation



Minibus



Pension complète



7 chambres de 1 à 3 lits



7 salles d'eau

TARIFS



19 jours

Classique : 2 300€

Renforcé : 2 610€



ARDENNES BELGES

RENCONTRE ET AVENTURE



**DU JEUDI 31 JUILLET
AU LUNDI 18 AOÛT**

À propos du séjour

Partez à la découverte des Ardennes belges lors d'un séjour près de Vresse-sur-Semois, à deux pas de la frontière. Vous serez hébergés dans une ancienne boulangerie transformée en un confortable gîte rural, alliant charme et authenticité. Explorez la région à travers des balades en pleine nature et des visites des incontournables à proximité, comme la ville médiévale de Bouillon et son château, Sedan ou encore Charleville-Mézières. Savourez la gastronomie locale, avec ses fameuses frites et son chocolat, et profitez sur place d'une table de ping-pong et d'un barbecue pour des moments conviviaux. Un séjour alliant découvertes, détente et authenticité dans un cadre unique.



10 Vacanciers et vacancières



4 animateurs et animatrices



Couple : préciser à la réservation



Train & Minibus sur place



Pension complète



6 chambres de 1 à 4 lits



3 salles d'eau

TARIFS



19 jours

Classique : 2 300€



GUADELOUPE

PLAGES PARADISIAQUES



**DU VENDREDI 1er
AU DIMANCHE 17 AOÛT**

À propos du séjour

Vivez un séjour de deux semaines inoubliable en Guadeloupe, à Sainte-Rose, dans un gîte confortable avec piscine, situé à deux pas de la mer. Pendant cette escapade, vous aurez l'occasion de découvrir la richesse de l'île à travers ses plages paradisiaques, sa nature luxuriante et son patrimoine culturel. Les journées seront rythmées par des balades, des visites de lieux emblématiques et des moments de détente face aux paysages tropicaux. La gastronomie locale sera également à l'honneur, avec la dégustation de spécialités créoles aux saveurs exotiques. Ce séjour offre un cadre idéal pour s'évader, se ressourcer et partager des moments conviviaux, dans une ambiance chaleureuse et dépaysante.



9 Vacanciers et vacancières



3 animateurs et animatrices



Couple : préciser à la réservation



Avion & Minibus sur place



Pension complète



4 chambres de 2 ou 4 lits



3 salles d'eau

TARIFS



17 jours

Classique : 2 480€



MORBIHAN

BRETAGNE DYNAMIQUE



**DU DIMANCHE 3
AU SAMEDI 23 AOÛT**



À propos du séjour

Venez vivre un séjour unique en petit comité à Saint-Dolay, dans le Morbihan, où seulement 7 vacanciers partageront cette expérience conviviale. Au programme, une initiation au char à voile pour des sensations fortes, la découverte des richesses culturelles et gastronomiques de la région, ainsi que des moments d'échange et d'activités partagées avec un groupe d'une autre association hébergé dans le gîte voisin. Sur place, profitez d'un terrain de pétanque, d'une table de ping-pong et d'un barbecue pour des instants de détente et de convivialité. Un cadre chaleureux et intimiste pour un séjour inoubliable.



7 Vacanciers et vacancières



3 animateurs et animatrices



Couple : préciser à la réservation



Train & Minibus sur place



Pension complète



5 chambres de 2 à 3 lits



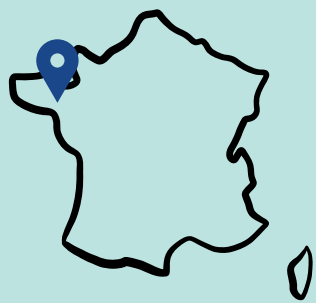
2 salles d'eau

TARIFS



20 jours

Classique : 2 370€



BROCELIANDE

BRETAGNE EN SCENE



**DU LUNDI 4
AU MARDI 19 AOÛT**




À propos du séjour



L'auberge du champ commun est à la fois un gîte de groupe, une auberge, une salle de spectacle et une épicerie. Situé à Augan, à mi-chemin entre Rennes et Vannes, vous serez idéalement situés pour visiter la forêt de Brocéliande et son mystérieux arbre d'or, Ploërmel ou la plage de Pénestin. Vous résiderez dans LE lieu de rencontres, de concerts, d'évènements de ce coin de Bretagne. Les animateurs et animatrices vous proposeront également des animations musicales comme un karaoké ou encore un blind test, mais aussi des ateliers de théâtre, de cirque ou de danse afin de monter votre propre spectacle. Alors si vous avez une âme d'artiste, ce séjour est fait pour vous !




 12 Vacanciers et vacancières

 5 Animateurs et animatrices

 Couple : préciser à la réservation

  Train & Minibus sur place

 Pension complète

 8 chambres de 1 à 6 lits

 5 salles d'eau

TARIFS



16 jours

Classique : 2 070€

Renforcé : 2 380€



ANJOU

DETENTE ET SPA



**DU LUNDI 4
AU JEUDI 21 AOÛT**

À propos du séjour

Bienvenue à Cantenay-Epinard, petit village situé au bord de la rivière Mayenne. L'Anjou est célèbre pour ses châteaux et sa gastronomie que vous pourrez découvrir grâce à de nombreuses excursions. Depuis les gîtes de la Rue Creuse où vous séjournerez, tout confort avec jacuzzi extérieur, vous pourrez vous promener à pied sur les bords de la Mayenne et pourquoi pas vous laisser tenter par du canoë ou un verre à la guinguette ? Vous pourrez découvrir Angers et son château, vous promener en bateau sur la Mayenne, ou encore vous amuser au parc d'attraction Terra Botanica. A vous de choisir !



12 Vacanciers et vacancières



5 animateurs et animatrices



Couple : préciser à la réservation



Minibus



Pension complète



8 chambres de 1 à 3 lits



3 salles d'eau

TARIFS



18 jours

Classique : 2 230€

Renforcé : 2 520€



MORVAN

A VOUS DE CHOISIR !



**DU SAMEDI 25 OCTOBRE
AU SAMEDI 1er NOVEMBRE**

À propos du séjour

Imaginez des vacances où vous feriez ce que vous avez envie de faire. L'équipe vous proposera 1 repas au restaurant, 1 partie de bowling, 1 séance de jacuzzi, 1 dégustation de chocolats, de miel ou de fromages, 1 séance de cinéma ... A vous de choisir vos activités préférées. Vous ferez en tous cas le plein de joie et de bonne humeur dans un cadre reposant !

A 3h de Paris, le parc régional du Morvan offre des paysages de forêts et de champs. A proximité du village de Dun-les-Places, des sites pittoresques à découvrir : Avallon, Saulieu, le parc aux daims. Vous pourrez aussi découvrir les spécialités telles que l'Epoisses, les crapauds ou les chocolats de Quarré-de-chocolat.



12 Vacanciers et vacancières



5 animateurs et animatrices



Couple : préciser à la réservation



Minibus



Pension complète



7 chambres de 1 à 5 lits



4 douches

TARIFS

8 jours

Classique : 1 070€

Renforcé : 1 480€





CÔTE D'OPALE

VIE A LA FERME



**DU SAMEDI 25 OCTOBRE
AU SAMEDI 1er NOVEMBRE**

À propos du séjour

Passez une semaine au cœur de la campagne, dans deux gîtes confortables de la ferme de la Vausserie à Belle-et-Houllefort, pour un séjour mêlant nature, découverte et convivialité. Immergez-vous dans la vie à la ferme en nourrissant et en prenant soin des animaux. Ânes, cochons, poules, lapins...sont pressés de vous rencontrer. Des balades en bord de mer permettront de profiter des paysages de la Côte d'Opale, tandis que les marchés locaux offriront l'occasion de découvrir les saveurs et produits artisanaux de la région. Vous explorerez également les villages pittoresques et monuments historiques du Pas-de-Calais.



12 Vacanciers et vacancières



5 animateurs et animatrices



Couple : préciser à la réservation



Minibus



Pension complète



8 chambres de 2 à 4 lits



4 salles d'eau

TARIFS



8 jours

Classique : 1 070€

Renforcé : 1 480€



Souvenirs de l'été 2024



T-SHIRT

“Point Vert c’est super !”

20€

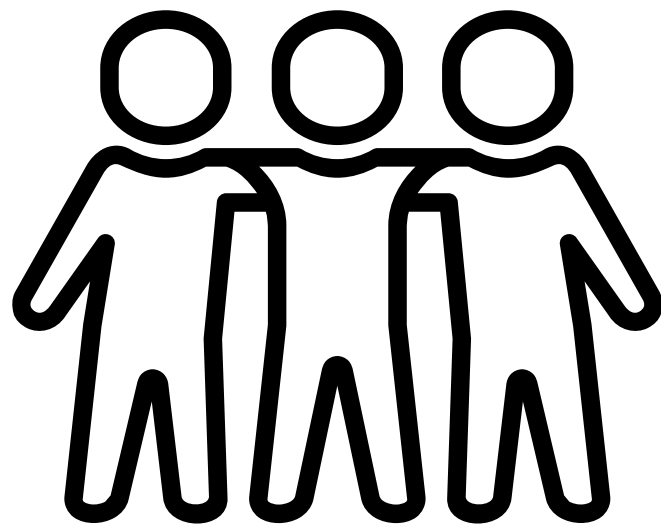
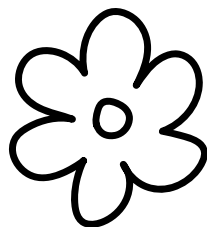
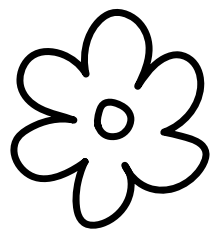
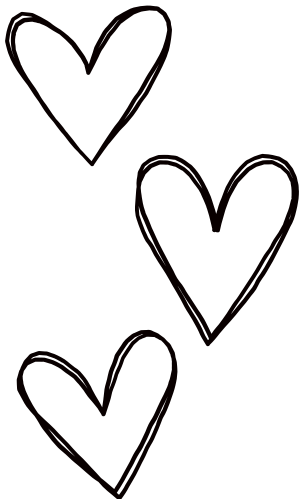
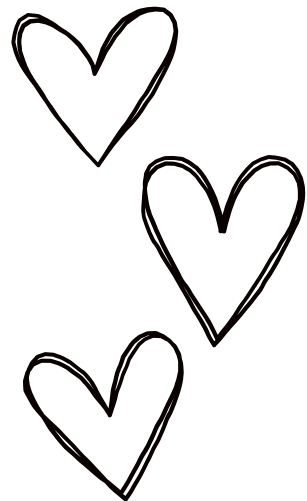
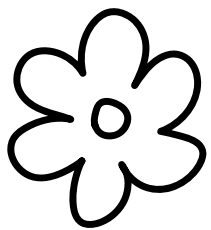
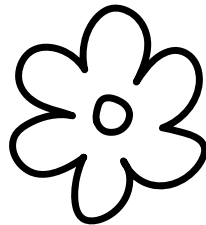
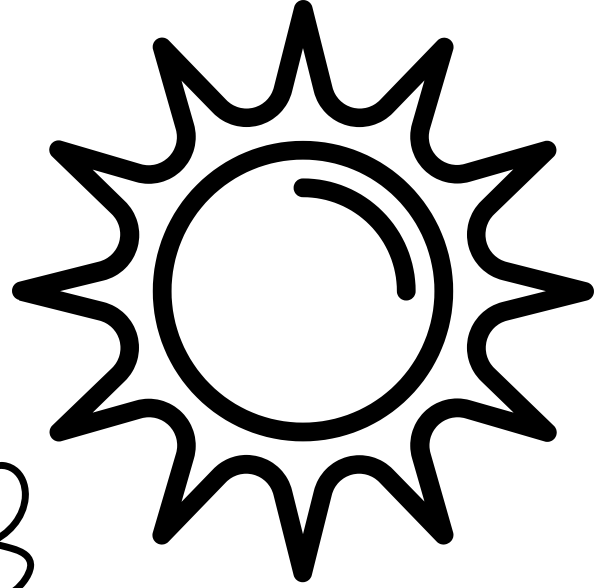
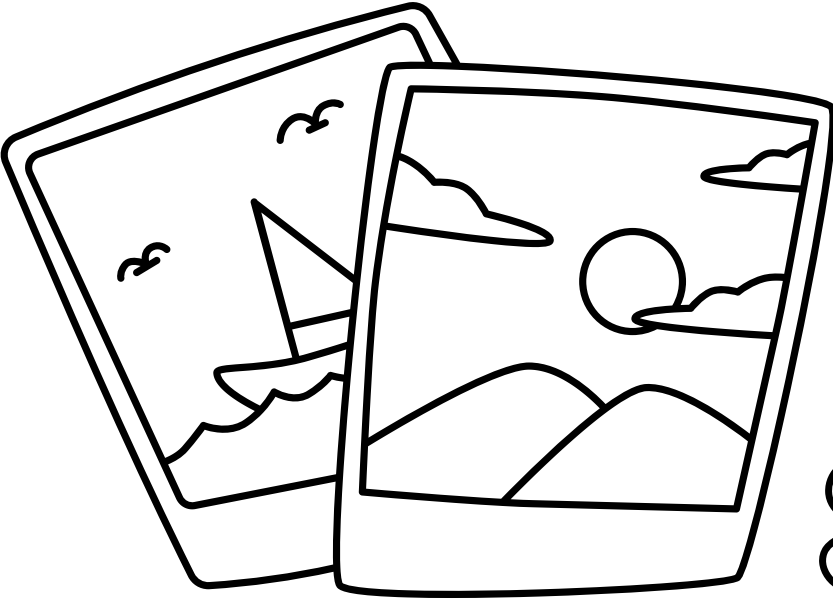
En commande sur Hello Asso
ou directement en nous contactant !



Plusieurs tailles disponibles : du XS au 2 XL

Scanner ce flash-code
pour commander sur
Hello Asso





Tu aimerais ?

Les Projets de Point Vert

NOM :

PRENOM :



1- Faire un séjour à **vélo**



2- Faire un séjour **ski**



3- Faire un séjour à **pied** (randonnée)



4- Partir loin, à **l'étranger** (en **avion**)



5- Visiter des villes d'**Europe** (en **train**)



6- Faire un séjour **itinérant** (en **camping**)



7- Faire un séjour **balnéo**



8- Faire des **sorties à la journée** (sur



Paris par exemple)

Tu as d'autres idées à nous soumettre ? Tu aimerais faire partie d'un comité d'organisation bénévole au sein de l'Association ? Nous sommes à ton écoute ! Tu peux écrire ou dessiner tes idées au dos de ce flyer.



CONDITIONS GENERALES



Depuis le 1er juillet 2018, le code du tourisme a évolué. L'ordonnance 2017-1717 du 20 décembre 2017, qui transpose en droit français la Directive Européenne relative aux voyages à forfaits et aux prestations de voyage liées, modifie le champ d'application de la loi concernant la vente de voyages et séjours. Cette réforme vise à harmoniser le fonctionnement du marché du tourisme, renforcer le niveau de protection des voyageurs en leur offrant des droits nouveaux, notamment l'augmentation des obligations d'information fournies par les professionnels. Vous trouverez ci-après nos conditions générales pour l'ensemble de nos activités.

L'association Point Vert est une association à caractère social reconnue d'intérêt général fondée en 1985. POINT VERT est titulaire du certificat d'immatriculation tourisme n°IM091110019 et de l'agrément Vacances Adaptées Organisées n°2015-113-2. Conformément à la directive européenne 2015/2302 du 25 novembre 2015, de l'ordonnance 2017-1717 du 20 décembre 2017, du décret n°2017-187 du 29 décembre 2017 pris pour l'application de l'ordonnance 2017-1717, de l'arrêté du 1er mars 2018 fixant le formulaire d'information pour la vente de voyages et séjours et à l'article R.211-12 du Code du Tourisme modifié en décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009 - art 1 fixant les conditions d'exercice relatives à l'organisation de la vente de voyages et de séjours, vous trouverez reproduits ci-dessous les articles R.211-3 à R.211-11 du même code :

Article R211-3 - Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L.211-7, toute offre et toute vente de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1 - L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R211-4 - Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que : 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ; 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ; 3° Les prestations de restauration proposées ; 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ; 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ; 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ; 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ; 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ; 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ; 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-5 - L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6 - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes : 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ; 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ; 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ; 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ; 5° Les prestations de restauration proposées ; 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ; 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ; 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ; 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ; 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ; 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ; 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ; 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ; 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ; 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ; La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ; 18° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficultés ou à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ; b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ; 20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ; 21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7 - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transports et taxes y afférentes la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9 - Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception : * soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; * soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10 - Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11 - Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- * soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- * soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

RESUME DES DROITS DES VOYAGEURS

Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage a forfaits



La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'association POINT VERT sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, L'association POINT VERT dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le [code du tourisme](#) :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. POINT VERT a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès du FMS UNAT. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (8 rue César Franck – 75015 Paris – Tél. : 01.47.83.21.73 – Fax : 01.45.66.69.90. E-mail :

fms@unat.asso.fr - Internet : www.unat.asso.fr) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de POINT VERT.

Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national consultable sur la page internet : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?sessionId=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplgfr21s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701

En cas de litige, après avoir saisi le service comptabilité de l'association Point Vert ou son représentant légal et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 3 mois, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel



ASSOCIATION POINT VERT

38/40 avenue Jean Jaurès

91120 Palaiseau

Tel : 01 60 10 07 69

Mail : contact@pointvert.org

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi toute l'année



associationpointvert



www.pointvert.org



associationpointvert



Point Vert est une association Loi 1901 créée en 1985

Siret 332 900 927 00044 - APE 9499Z - Agrément VAO IDF-2020-04-28-001

Immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours Atout France sous le n° IM091110019

Garantie par le FMS UNAT RCP : MAIF IDF 2113401 J



Les photos ornant ce catalogue sont libres de droits, ont été prises par nos soins ou font partie du stock d'images promotionnelles diffusées sur les sites des gîtes, ne sont pas contractuelles et n'engagent pas notre responsabilité.